

Ville de Saint-Amable
MRC de Marguerite-D'Youville
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue par vidéoconférence, le **mardi 9 juin 2020** à compter de **19 h 30**.

Sont présents à cette vidéoconférence:

Monsieur Stéphane Williams, maire
Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1)
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2)
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3)
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4)
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5)
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présentes à cette vidéoconférence :

Madame Carmen McDuff, directrice générale
Maître Alexandrine Gemme, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil participent à la séance ordinaire par vidéoconférence, conformément à l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 26 avril 2020, qui autorise les membres du conseil à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, en raison de la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement et pour laquelle le premier ministre du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire. La séance est webdiffusée sur la page Facebook de la Ville de Saint-Amable et sera également disponible sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Amable incessamment.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

131-06-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 9 JUIN 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 9 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

132-06-20

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 12 MAI 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et RÉSOLU :

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du

conseil du 12 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

133-06-20

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 19 MAI 2020

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1109;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

DE DÉPOSER, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

134-06-20

APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 12 mai 2020 au 8 juin 2020;

| | | |
|------------------------|----------------------------|---------------|
| Liste F-2020-13 | Chèques à ratifier | 444 705,44 \$ |
| Liste F-2020-14 | Comptes à payer | 815 147,54 \$ |
| Liste F-2020-15 | Salaires périodes 10 et 11 | 290 330,51 \$ |

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 20-1119;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

DE RATIFIER les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer qui apparaissent sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

135-06-20

DÉPÔT - LISTE DES EMBAUCHES DES MOIS DE MAI ET JUIN 2020

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre des Services techniques et des travaux publics pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT la résolution 026-02-20;

CONSIDÉRANT le sommaire de la directrice générale déposé sous le numéro 20-1098;

Conformément à l'article 3 du *Règlement 763-00-2018 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité et prévoyant les règles de suivi et de*

contrôle budgétaires, la directrice générale dépose la liste des embauches des mois de mai et juin 2020 à la séance du conseil suivant celles-ci.

136-06-20

EMBAUCHE – ÉTUDIANTE – SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS – ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre des Services techniques et des travaux publics pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro 20-1105;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et **RÉSOLU :**

D'EMBAUCHER madame Sarah-Maude Morissette à titre d'étudiante pour le poste d'employée des parcs et des espaces verts, à raison de 40 h par semaine, pour la période du 29 juin 2020 au 28 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. COMMUNICATIONS

S/O

7. GREFFE

137-06-20

AUTORISATION DE SIGNATURE - ALIÉNATION DES LOTS 6 325 686 ET 5 978 334 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST (CISSS MONTÉRÉGIE-EST)

CONSIDÉRANT la résolution 056-03-20;

CONSIDÉRANT la promesse bilatérale de vente et d'achat signée par le Centre intégré de Santé et de Services sociaux de la Montérégie-Est (CISSS Montérégie-Est) le 25 février 2020 et par la Ville de Saint-Amable le 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais ainsi que la députée de Verchères, madame Suzanne Dansereau, ont fait l'annonce, le 26 mai dernier, de la construction d'une première maison des aînés à Saint-Amable qui offrira soixante-douze (72) places aux aînés de la région;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-1117;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Amable, l'acte de vente notarié des lots 6 325 686 et 5 978 334 du Cadastre du Québec en faveur du Centre intégré de Santé et de Services sociaux de la Montérégie-Est (CISSS Montérégie-Est) ainsi que tout autre document nécessaire à cette aliénation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

138-06-20

CHANGEMENT DE VOCATION CONDITIONNEL - LOTS 6 325 686 ET 5 978 334 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les résolutions 056-03-20 et 137-06-20;

CONSIDÉRANT la promesse bilatérale de vente et d'achat signée par le Centre intégré de Santé et de Services sociaux de la Montérégie-Est (CISSS Montérégie-Est) le 25 février 2020 et par la Ville de Saint-Amable le 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais ainsi que la députée de Verchères, madame Suzanne Dansereau, ont fait l'annonce, le 26 mai dernier, de la construction d'une première maison des aînés à Saint-Amable;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-1144;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
et RÉSOLU :

DE DÉCLARER que les lots 6 325 686 et 5 978 334 du Cadastre du Québec ne feront plus partie du domaine public de la Ville, advenant sa vente aux termes de la promesse bilatérale de vente et d'achat conclue entre le Centre intégré de Santé et de Services sociaux de la Montérégie-Est (CISSS Montérégie-Est) et la Ville de Saint-Amable et respectivement signée les 25 février et 10 mars 2020, étant entendu que les immeubles continueront de faire partie du domaine public de la Ville s'ils ne font pas l'objet d'une telle aliénation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

139-06-20

CONFIRMATIONS - PROCÉDURE D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 775-00-2020 CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE À SAINTE-JULIE

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection seront réalisés sur la rue Principale à Sainte-Julie, constituant un lien routier majeur entre les villes de Saint-Amable et de Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que les travaux toucheront un tronçon de la rue Principale à Sainte-Julie, partant de la limite territoriale de la Ville de Saint-Amable jusqu'à l'intersection de la route 229;

CONSIDÉRANT qu'au moyen de la résolution 063-03-20, le conseil municipal a autorisé la signature d'une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à la réfection d'un tronçon de la rue Principale à Sainte-Julie »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Julie a obtenu une aide financière dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux de réfection de ce tronçon de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que les travaux seront financés pour moitié entre les deux villes, déduction faite de la subvention obtenue par la Ville de Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront le 8 juin 2020 et s'échelonneront sur plusieurs mois;

CONSIDÉRANT que pour pourvoir au coût de ces travaux, la Ville de

Saint-Amable doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour acquitter sa part du coût des travaux;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, les procédures impliquant le rassemblement et le déplacement de citoyens doivent être reportées à plus tard, dans la mesure du possible, à moins que la Ville n'en décide autrement, notamment si cette dernière est en mesure de justifier qu'elle ne peut reporter cette procédure;

CONSIDÉRANT que le ministère a prévu une procédure de consultation écrite en remplacement de la tenue d'un registre afin d'éviter que les citoyens se rassemblent ou aient à se déplacer;

CONSIDÉRANT que les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire auront la possibilité de s'exprimer au moyen d'une consultation écrite de 15 jours annoncée par avis public;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-1106;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

DE CONFIRMER que malgré la pandémie actuelle, le conseil municipal souhaite aller de l'avant et déclencher la procédure d'adoption du règlement d'emprunt intitulé *Règlement numéro 775-00-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 650 000 \$ pour des travaux de réfection, de pavage et ouvrages d'infrastructures connexes, comprenant le remplacement de conduites d'égout pluvial, des travaux de voirie et des travaux d'aménagement de la rue Principale à Sainte-Julie (sections rurale et urbaine)*;

DE CONFIRMER que suivant l'amorce des travaux de réfection de la rue visée par le règlement précité, il est impératif d'enclencher dès maintenant le processus d'adoption du règlement d'emprunt, la procédure ne pouvant être reportée à plus tard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140-06-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 775-00-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 650 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION, DE PAVAGE ET OUVRAGES D'INFRASTRUCTURES CONNEXES, COMPRENANT LE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'ÉGOUT PLUVIAL, DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE À SAINTE-JULIE (SECTIONS RURALE ET URBAINE)

Le conseiller Michel Martel donne avis que le *Règlement numéro 775-00-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 650 000 \$ pour des travaux de réfection, de pavage et ouvrages d'infrastructures connexes, comprenant le remplacement de conduites d'égout pluvial, des travaux de voirie et des travaux d'aménagement de la rue Principale à Sainte-Julie (sections rurale et urbaine)* sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Le *Projet de règlement numéro 775-00-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 650 000 \$ pour des travaux de réfection, de pavage et ouvrages d'infrastructures connexes, comprenant le remplacement de conduites d'égout pluvial, des travaux de voirie et des travaux d'aménagement de la rue Principale à Sainte-Julie (sections rurale et urbaine)* est déposé séance tenante.

141-06-20

RENOUVELLEMENT - ENTENTE REMPLAÇANT L'ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a été créée par décret ministériel entré en vigueur le 22 mai 2004;

CONSIDÉRANT que l'entente de création de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent est arrivée à échéance le 22 mai 2014;

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2014, une demande de prolongation d'entente a été présentée au ministère afin de permettre le maintien de la régie jusqu'au 31 décembre 2015 approximativement, question de permettre, entre autres, aux municipalités d'effectuer de nouvelles répartitions;

CONSIDÉRANT que le 21 octobre 2015, par décret, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de l'époque, monsieur Pierre Moreau, a reconduit, jusqu'au 31 décembre 2020, l'entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que cette entente arrive à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie intermunicipale ont manifesté le désir de reconduire l'entente de nouveau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Amable souhaite renouveler l'entente précitée et ses conditions contractuelles, initialement intervenue en 2004 et prolongée par décret en 2015, pour une nouvelle période de 10 ans;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-1116;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

DE MAINTENIR la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE RENOUVELER l'entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu pour une durée de 10 ans, débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2030;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

142-06-20

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE LOCATION D'ESPACES DESTINÉS À L'ENTREPOSAGE DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX - 1130, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-1094;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la directrice générale, à signer le document intitulé

« Entente de location d'espaces destinés à l'entreposage de biens et d'équipements municipaux », entre la Ville de Saint-Amable et R. Gemme & Fils (1988) Ltée, ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire;

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement du loyer, selon les modalités prévues à l'entente de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

143-06-20

OCTROI DE MANDAT - ACTION EN RÉCLAMATION DE TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES - SERVICE DE RÉNOVATION RS INC.

CONSIDÉRANT que plusieurs lots demeurent à céder à la Ville dans le cadre du projet domiciliaire de la rue Blain, conformément à l'entente promoteur signée entre la Ville et Service de rénovation RS inc. en septembre 2013;

CONSIDÉRANT que les taxes municipales sont impayées depuis de nombreuses années sur ces lots à être cédés à la Ville;

CONSIDÉRANT l'article 509 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

CONSIDÉRANT qu'une action doit être intentée par la Ville devant la Cour municipale régionale afin de recouvrir ces sommes;

CONSIDÉRANT que les lots 5 978 191, 5 978 192 et 5 978 169 du Cadastre du Québec sont visés par la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'article 5 du *Règlement numéro 171 concernant la tarification de certains services* de la MRC de Marguerite-D'Youville;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-1140;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et RÉSOLU :

DE MANDATER le service juridique de la MRC de Marguerite-D'Youville pour intenter, au nom de la Ville de Saint-Amable, une action en réclamation de taxes municipales impayées contre Service de rénovation RS inc., devant la Cour municipale régionale, laquelle concerne les lots 5 978 191, 5 978 192 et 5 978 169 du Cadastre du Québec, et ce, au tarif indiqué au *Règlement numéro 171 concernant la tarification de certains services* de la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

144-06-20

CRÉATION - COMITÉ DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Amable est préoccupée par les changements climatiques et la préservation des ressources naturelles de la planète;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la politique environnementale énonçant les actions prises et à prendre par la ville, notamment dans les bâtiments municipaux, les parcs et espaces verts ainsi que lors des activités et événements organisés par la Ville;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il y a lieu de créer un comité municipal ayant pour mission de présenter des recommandations au conseil municipal en matière environnementale;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-1090;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

DE CRÉER un Comité de la politique environnementale, selon la composition suivante :

1. Le comité a pour mission d'étudier des questions relatives à l'environnement afin de formuler des recommandations au conseil municipal en cette matière, en vue d'en arriver à la mise à jour de la politique environnementale applicable à la Ville de Saint-Amable;
2. Le comité est composé de trois (3) membres élus;
3. Les membres élus demeurent en poste tant qu'ils ne sont pas remplacés;
4. Avec l'autorisation de la direction générale, le comité peut requérir la présence d'un fonctionnaire désigné;
5. Le comité doit se réunir au moins deux (2) fois par année afin de faire ses recommandations au conseil sur ses projets et ses activités. Aucune recommandation n'est exécutoire tant que le conseil ne l'a pas approuvée. Le conseil n'est pas tenu d'accepter les recommandations ni les rapports du comité;
6. Le comité doit tenir ses réunions dans un bâtiment municipal ou, si la situation l'exige, par vidéoconférence. La présence d'au moins deux (2) membres élus est requise pour la tenue d'une réunion. Chaque réunion doit faire l'objet d'un procès-verbal faisant état des délibérations du comité, signé par le président du comité ou le fonctionnaire désigné et contenir les éléments suivants : le lieu, la date et l'heure de la réunion, le nom des membres présents et un énoncé des sujets discutés et des recommandations à l'attention du conseil et/ou à l'attention de tout service municipal;
7. Les membres du comité peuvent requérir la présence d'invités, internes ou externes à la Ville, de façon sporadique et selon le sujet abordé;
8. La politique environnementale mise à jour et rédigée par le Comité de la politique environnementale devra être adoptée par résolution du conseil pour être exécutoire;
9. Le comité peut établir ses règles de procédure dans la mesure où elles sont conformes à la présente résolution, aux directives internes et à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

145-06-20

**RESPONSABILITÉS ET COMITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL -
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 312-11-19**

CONSIDÉRANT les résolutions 316-11-17, 10-01-18, 43-02-18, 66-03-18, 334-11-18, 073-03-19, 183-07-19 et 312-11-19 concernant les responsabilités et comités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la création du Comité de la politique environnementale;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-1139;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

DE DÉTERMINER que le tableau des responsabilités et comités du conseil municipal, établi dans la résolution 312-11-19, soit modifié pour se lire comme suit :

| Noms | Responsabilités et comités |
|-------------------|--|
| France Gosselin | Dossier : Loisirs |
| | Comité culturel |
| | Comité politique familiale, à titre de membre et de responsable de la question enfants (RQE), de la question famille (RQF) et de la question aînés (RQA) |
| | Comité consultatif d'urbanisme |
| | Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. (CRSBPM), à titre de représentante désignée à l'assemblée générale |
| | Comité de la politique environnementale |
| Vicky Langevin | Dossier : Sécurité publique |
| | Comité municipal jeunesse |
| | Comité de prévention et de sécurité municipale |
| | Comité communications |
| | Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) à titre de déléguée |
| Mathieu Daviault | Dossier : Travaux publics |
| | Comité municipal jeunesse |
| | Comité communications |
| | Régie intermunicipale du Centre multisports régional (RICMR), à titre de substitut |
| | Comité des finances |
| | Comité technique |
| | Comité de la politique environnementale |
| Michel Martel | Dossier : Finances |
| | Comité des finances |
| | Comité technique |
| | Table des partenaires |
| | Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, à titre de substitut |
| | Comité relance économique agricole |
| Marie-Ève Tanguay | Dossiers : Développement social et Transport en commun |
| | Comité relance économique agricole |
| | Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR), à titre de substitut |
| | Comité planification et développement |
| Robert Gagnon | Dossier : Urbanisme |
| | Comité consultatif d'urbanisme |
| | Comité politique familiale |
| | Comité culturel |

| | |
|-------------------|--|
| | Comité médiation citoyenne |
| | Comité des mesures d'urgence, à titre de substitut |
| | Comité planification et développement |
| | MRC de Marguerite-D'Youville, à titre de substitut du maire |
| | Régie de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL), à titre de substitut |
| | Comité de la politique environnementale |
| Stéphane Williams | Comité ou organisme |
| | Comité des finances |
| | Comité des mesures d'urgence |
| | Comité relance économique agricole |
| | Comité planification et développement |
| | Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville |
| | Régie de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL), à titre de délégué |
| | Régie du Centre multisports régional (RICMR), à titre de délégué |
| | Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP), à titre de délégué |
| | Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DES INCENDIES

S/O

9. SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

S/O

10. SERVICE DES LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

146-06-20

AUTORISATION, CONFIRMATION ET DÉSIGNATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANIFICATION DE MILIEUX DE VIE DURABLES (PMVD) - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Amable souhaite présenter une demande d'aide financière ayant pour but l'octroi d'un mandat à une firme pour la réalisation d'un plan de mobilité active;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Amable a à cœur les saines habitudes de vie des citoyens et souhaite améliorer la mobilité sur son territoire;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs récréatifs et communautaires déposé sous le numéro 20-1124;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Amable autorise la présentation du projet « Plan de mobilité active » au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Saint-Amable à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Saint-Amable désigne madame Stéphanie Lacoste, directrice des loisirs récréatifs et communautaires, comme personne autorisée à agir et à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Amable, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS

147-06-20

RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la résolution 151-05-19;

CONSIDÉRANT que les mandats des membres du comité sont arrivés à échéance le 5 juin 2020;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 20-1121;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et RÉSOLU :

DE RENOUVELER le mandat des personnes suivantes à titre de membres du Comité de prévention et de sécurité municipale, selon les modalités suivantes :

| Membres | Titre | Terme |
|-----------------------|--|--------------|
| Patrick Charbonneau | Membre citoyen | 9 juin 2021 |
| Cédric Rivière | Membre citoyen | |
| Jonathan Gourdeau | Représentant de la Maison des jeunes de Saint-Amable | |
| Dominique Lesage | Représentante du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) Pierre-Boucher | |
| Jean-François Rabouin | Membre citoyen substitut | |
| Jean-Marc Lussier | Représentant de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

148-06-20

AUTORISATION DE DÉPENSES ADDITIONNELLES - CONTRAT RP-19-059-GE - ÉTUDE DE CIRCULATION DE LA RUE PRINCIPALE ENTRE LES RUES RÉMI ET DAVID SUD

CONSIDÉRANT la résolution 215-08-19 concernant l'adjudication du contrat RP-19-059-GE concernant l'étude de circulation de la rue Principale entre les rues Rémi et David Sud à l'entreprise WSP Canada inc.;

CONSIDÉRANT que suite à une rencontre avec le ministère des Transports du Québec, il est devenu nécessaire de revoir l'aménagement de la rue Principale et d'apporter des modifications au rapport préliminaire fourni par l'entreprise précitée;

CONSIDÉRANT que les dépenses additionnelles incluent le coût de réalisation de deux (2) nouveaux scénarios ainsi que des frais pour que l'entreprise puisse faire des représentations auprès du ministère et présenter les résultats finaux de l'étude;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 20-1123;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER, dans le cadre du contrat RP-19-059-GE, le paiement d'une somme additionnelle de 17 246,25 \$, toutes taxes comprises, à WSP Canada inc., portant la valeur du contrat à 59 557,05 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. FINANCES ET TRÉSORERIE

149-06-20 DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT les articles 105.1 et 105.2 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19);

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a accordé un délai supplémentaire aux villes pour la transmission du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 20-1125;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant de la Ville de Saint-Amable pour l'exercice financier 2019, tels que présentés;

D'AUTORISER la trésorière, madame Josée Desmarais, à transmettre ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150-06-20 DÉPÔT ET DIFFUSION – RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), le maire présente les faits saillants du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des communications déposé sous le numéro 20-1138;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER le rapport des faits saillants du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant de la Ville de Saint-Amable pour l'exercice financier 2019, tel que présenté;

DE DIFFUSER ce rapport sur le site Internet de la Ville dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151-06-20

DÉCRET – MODIFICATION DES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ – TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES - PROLONGATION

CONSIDÉRANT que l'article 4 du *Règlement 772-00-2020 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'année 2020* prévoit notamment un taux d'intérêt annuel de 8 % et une pénalité mensuelle de 0,5 % sur le capital impayé, jusqu'à concurrence de 5 % par année, applicable à toutes les taxes municipales et tarifs de compensation impayés;

CONSIDÉRANT que l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la possibilité pour le conseil municipal de décréter un taux d'intérêt autre par voie de résolution;

CONSIDÉRANT la résolution 078-03-20 décrétant que les taux d'intérêt et de pénalité sur les taxes municipales et tarifs de compensation impayés soient de 0 % par an, pour la période du 24 mars 2020 au 7 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que les mesures de confinement ont eu pour conséquence la perte de l'emploi chez plusieurs de nos citoyens, ce qui a eu pour effet de les placer en situation de difficulté financière;

CONSIDÉRANT le contexte actuel de pandémie de la COVID-19 où l'état d'urgence sanitaire a été décrété par le premier ministre du Québec et renouvelé à plusieurs reprises, la Ville de Saint-Amable désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en prolongeant la diminution des taux d'intérêt et de pénalité sur les taxes municipales impayées;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro 20-1104;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

DE DÉCRÉTER que les taux d'intérêt et de pénalité sur les taxes municipales et tarifs de compensation impayés soient de 0 % par an, pour la période du 7 juillet 2020 au 31 août 2020 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

152-06-20

ACCEPTATION DE DÉPÔT - ÉTATS FINANCIERS 2019 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 20-1127;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'ACCEPTER le dépôt des états financiers de 2019 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL), tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

153-06-20 **ACCEPTATION DE DÉPÔT - ÉTATS FINANCIERS 2019 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL (RICMR)**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 20-1128;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et **RÉSOLU :**

D'ACCEPTER le dépôt des états financiers de 2019 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional (RICMR), tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

154-06-20 **ACCEPTATION DE DÉPÔT - ÉTATS FINANCIERS 2019 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE (RIEP)**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 20-1129;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

D'ACCEPTER le dépôt des états financiers de 2019 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP), tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

155-06-20 **ACCEPTATION DE DÉPÔT - ÉTATS FINANCIERS 2019 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISAVR)**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 20-1131;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

D'ACCEPTER le dépôt des états financiers de 2019 de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR), tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. URBANISME

156-06-20 **ADOPTION - PROJETS PILOTES - POULES URBAINES ET POTAGERS EN COUR AVANT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Amable a reçu, au cours des derniers mois, plusieurs demandes de la part de citoyens dans le but de permettre la garde de poules pondeuses en zone urbaine, de même que pour autoriser l'aménagement de potagers en cour avant;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de zonage* de la Ville de Saint-Amable ne permet ni la garde de poules pondeuses en zone urbaine, ni même l'aménagement de potagers en cour avant actuellement;

CONSIDÉRANT que la garde de poules pondeuses et l'agriculture urbaine gagnent en popularité auprès de la population depuis quelques années et davantage depuis le début de la pandémie;

CONSIDÉRANT que l'orientation de certains terrains résidentiels ne permet pas un ensoleillement optimal en cour arrière pour l'aménagement d'un potager;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite tenter l'expérience avant d'acquiescer officiellement à ces demandes et de procéder à des modifications réglementaires;

CONSIDÉRANT que l'adoption de projets pilotes permettrait de dresser un portrait juste du résultat de ces expérimentations et favoriserait la réflexion des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les projets pilotes sont assortis de normes à respecter visant à assurer un encadrement, ce qui favorisera la réussite des projets pilotes;

CONSIDÉRANT que le respect du voisinage est primordial et qu'il ne doit en aucun temps être sacrifié au profit de ces expérimentations;

CONSIDÉRANT que la Ville conserve la possibilité de faire appliquer toute disposition pertinente de sa réglementation dans le cadre de ces projets pilotes advenant un acte dérogatoire ou le non-respect des normes imposées, notamment par le biais du *Règlement relatif aux animaux* et du *Règlement sur les nuisances et la paix publique*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro 20-1115;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, pour une durée approximative d'un (1) an, les projets pilotes permettant la garde de poules pondeuses en zone urbaine et l'aménagement de potagers en cour avant, le tout sujet au respect des normes imposées par la Ville, lesquelles sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'ASSUJETTIR le projet pilote concernant les poules urbaines à une demande d'autorisation présentée au Service de l'urbanisme par chaque citoyen qui désire participer au projet;

DE MODIFIER la réglementation municipale en matière de zonage suivant le délai précité si la réussite des projets pilotes est observée, le tout sujet à l'approbation par le conseil municipal et les services municipaux concernés;

QUE la Ville conserve la possibilité de mettre fin aux projets pilotes en tout temps notamment advenant le non-respect des normes par plusieurs citoyens participants au projet pilote ou suite à la réception de nombreuses plaintes;

QUE la Ville puisse exiger le démantèlement de tout poulailler et retirer l'autorisation de garde de poules pondeuses à tout citoyen, si la situation l'exige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

157-06-20

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-011-DM - 869, RUE RACHEL (LOT 5 975 380 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT que les citoyens ont été invités à se faire entendre au moyen d'une consultation écrite annoncée par avis public le 21 mai 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 qui permet au conseil municipal de choisir de tenir une consultation écrite de 15 jours en remplacement de la procédure habituelle en raison de la pandémie de la COVID-19 pour pouvoir aller de l'avant avec l'étude des demandes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu durant la période de consultation écrite qui s'est déroulée jusqu'au 5 juin 2020 à 16 h 15;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'article 111 du *Règlement de zonage numéro 712-00-2013* :

- Permettre un empiètement sur une distance de 5 mètres dans la bande de protection riveraine de 10 mètres pour la construction d'un cabanon de 10 pieds par 12 pieds alors qu'aucun empiètement n'est autorisé (empiètement excédentaire de 5 mètres)

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que de l'avis du requérant, aucun autre espace n'est disponible sur son terrain pour y construire un cabanon sans devoir empiéter dans la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1114;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et RÉSOLU :

D'ACCEPTER, telle que proposée, la demande de dérogation mineure numéro 2020-011-DM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

158-06-20

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-012-DM - 289, RUE COURSOL (LOT 5 976 755 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT que les citoyens ont été invités à se faire entendre au moyen d'une consultation écrite annoncée par avis public le 21 mai 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 qui permet au conseil municipal de choisir de tenir une consultation écrite de 15 jours en remplacement de la procédure habituelle en raison de la pandémie de la

COVID-19 pour pouvoir aller de l'avant avec l'étude des demandes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu durant la période de consultation écrite qui s'est déroulée jusqu'au 5 juin 2020 à 16 h 15;

CONSIDÉRANT que la demande vise les objets suivants relativement à l'article 6.2.1.1 du *Règlement de lotissement numéro 649-10* et à l'article 47 du *Règlement de zonage 712-00-2013* :

- Permettre une profondeur de terrain de 26,53 mètres alors que la profondeur minimale prescrite est de 30 mètres (profondeur insuffisante de 3,47 mètres)
- Permettre au bâtiment principal d'avoir une marge arrière de 5,86 mètres alors que la marge arrière minimale prescrite est de 7,5 mètres (distance insuffisante de 1,64 mètre)

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que de l'avis du requérant, la création d'un lot à bâtir cadre avec les objectifs de développement de la Ville de Saint-Amable et de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1111;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et RÉSOLU :

D'ACCEPTER, telle que proposée, la demande de dérogation mineure numéro 2020-012-DM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. COURRIER REÇU

- Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville - Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2020
- Ville de La Prairie - Résolution 2020-05-135 - Cession de terrains municipaux aux centres de services scolaires
- Ville de Contrecoeur - Résolution 2020-05-148 - Cession de terrains municipaux aux centres de services scolaires
- Municipalité de Rougemont - Résolution 20-05-3967 - Cession de terrains municipaux aux centres de services scolaires

- Ville de Delson - Résolution 103-20 - Cession de terrains municipaux aux centres de services scolaires

- Municipalité des Cèdres - Résolution 2020-05-159 - Cession de terrains municipaux aux centres de services scolaires

- Municipalité de Calixa-Lavallée - Résolution 2020-06-86 - Cession de terrains municipaux aux centres de services scolaires

15. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions.

Les citoyens ont eu l'opportunité d'acheminer les questions destinées aux élus municipaux à compter du vendredi précédent la séance, et ce, jusqu'à midi (12 h) le jour même de la séance. Ils pouvaient les faire parvenir par courriel, par téléphone, via la messagerie de la page Facebook de la Ville de Saint-Amable ou en commentant sous la publication de la page Facebook annonçant que la séance publique se tiendrait en webdiffusion. Un total de cinq (5) questions sont parvenues à la Ville :

- Un citoyen demande en quoi consiste le projet pilote pour les poules urbaines.

- Monsieur le maire indique que les détails du projet pilote ont été discutés lors de la séance publique. Les citoyens pourront donc garder des poules pondueuses dans leur cour même en zone urbaine. Il s'agit d'une expérimentation de la Ville pour s'assurer du bon fonctionnement d'un tel projet avant d'aller de l'avant avec des modifications règlementaires.

- Une citoyenne demande si le conseil pense à abolir les foyers extérieurs au nom de la santé. Elle soutient qu'il est impossible de rester dehors, notamment à cause de la fumée et de l'odeur.

- Monsieur le maire répond qu'il n'est pas dans les plans du conseil municipal d'abolir les foyers extérieurs. Il mentionne que le Service incendie s'assure de la conformité des installations et invite la citoyenne à téléphoner au Service incendie qui pourra se déplacer pour effectuer une inspection et s'assurer que le tout est sécuritaire, au besoin.

- Une citoyenne demande quels sont les projets du conseil municipal relativement au terrain situé à l'intersection des rues Aimé et Principale, acquis en 2018 par la Ville de Saint-Amable.

- Monsieur le maire mentionne qu'à long terme, cette intersection permettra d'aligner les rues Aimé et Rémi afin de créer un lien routier qui mènera à l'autoroute 30, mais que le conseil songe à y aménager un stationnement incitatif temporaire dès l'année prochaine en attendant que le projet d'accès à l'autoroute 30 se concrétise.

- Une citoyenne demande quand sont prévus les travaux d'infrastructures d'égout pour la rue Aimé.

- Monsieur le maire indique que la phase 9B des égouts, qui inclut la rue Aimé, devrait être réalisée d'ici 5-6 ans au moyen du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) si le tout se déroule comme prévu. Un plan quinquennal devrait être déposé d'ici la fin de l'année 2020.

- Une citoyenne demande si le conseil songe à réduire la limite de vitesse à 30 km/h dans les rues résidentielles?

- Monsieur le maire indique que le conseil ne souhaite pas réduire davantage les limites de vitesse permises. Les rues résidentielles ont été réduites de 50 km/h à 40 km/h depuis quelques années sur presque tout le territoire de la Ville, en plus des mesures d'atténuation de vitesse qui ont été mises en place (bollards, signalisation, avancées de trottoirs, etc.). Monsieur le maire invite les citoyens qui sont témoins d'excès de vitesse à porter plainte au Service de police qui pourra aller constater et donner des contraventions au besoin.

159-06-20

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR :

la conseillère Marie-Ève Tanguay

APPUYÉ PAR :

la conseillère Vicky Langevin

et **RÉSOLU :**

DE LEVER la séance à 20 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

M^e Alexandrine Gemme, greffière

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.